Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260209-S01-CC-10-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/02/2026
Mise en ligne : 18/02/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°10/2026
SÉANCE N° 01 DU 09 FÉVRIER 2026

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL VILLE DE LAVAL / TDV INDUSTRIE/LAVAL AGGLOMÉRATION

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 03 février 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents
Sébastien Destais (à partir de 18 h 14), Christian Lefort (à partir de 18 h 11 et jusqu'à 19 h 46), Anthony Roullier, Gwenaël Poisson, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 13), Damien Richard (jusqu'à 20 h 04), Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu (jusqu'à 20 h 04), Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 31), Nicolas Deulofeu, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Patrice Morin, Antoine Caplan (à partir de 18 h 14), Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier, Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino (à partir de 18 h 30), Marjorie François, Georges Hoyaux, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Henri Renié (à partir de 18 h 30), Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul (à partir de 18 h 22), Vincent D'Agostino (à partir de 18 h 14), Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot (jusqu'à 19 h 42), Anne-Marie Janvier (jusqu'à 19 h 42), Bernard Bourgeais, Sylvie Vielle, Christine Dubois (à partir de 18 h 15), Julien Brocail, Gérard Travers (à partir de 18 h 13), Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 18), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Pierre Besançon, Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré (jusqu'à 20 h 04), Dominique Gallacier (à partir de 18 h 16) et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés
Annette Chesnel, Paul Le Gal-Huaumé, Corinne Segretain.

Étaient représentés
Christian Lefort a donné pouvoir à Gwenaël Poisson (à partir de 19 h 46), Isabelle Fougeray a donné pouvoir à Eric Paris (jusqu'à 18 h 31), Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Ogbi a donné pouvoir à Guillaume Agostino, Christine Droguet a donné pouvoir à Bruno Bertier, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Petron, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Chantal Grandière, Guy Toquet a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Michel Paillard a donné pouvoir à Bernard Bourgeais.

Sylvie Vielle et Jérôme Allaire ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 11 février 2026

N° 010/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 FÉVRIER 2026

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL VILLE DE LAVAL / TDV INDUSTRIE/ LAVAL AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Nadège Davoust

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1412-1, R1412-1, L2221-1 à L2221-14, R2221-1 à R2221-17, et R2221-63 à R2221-94,

Vu le code civil et notamment ses articles 2044 et suivants,

Considérant que la société TDV industrie a contesté des titres de recettes d'assainissement concernant les années 2011, 2012 et 2013,

Que la procédure en cours a donné partiellement droit aux demandes de la requérante,

Qu'un revirement de jurisprudence récent de la Cour de Cassation est susceptible de donner droit à l'ensemble des demandes de la société,

Que les parties se sont entendues pour régler le différend amiablement,

Que la ville de Laval accepte de renoncer aux titres de recette non réglé par la société et de reverser un trop perçu convenu de 85 000€,

Que le versement de cette somme permet de mettre fin au litige en cours et de limiter considérablement le risque juridique lié,

Qu'un protocole transactionnel doit donc intervenir entre la commune de Laval, la société TDV industrie et Laval-Agglomération

Sur proposition du conseil d'exploitation des régies eau et assainissement de Laval Agglomération,

Après avis de la commission environnement,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Est approuvé; le protocole transactionnel à intervenir entre la commune de Laval, la société TDV Industrie et Laval Agglomération prévoyant :

- le versement par la commune de Laval de la somme de 85 000,00 € (QUATRE VINGT CINQ MILLE EUROS) entre les mains de la société TDV Industries à titre de remboursement du trop-perçu par la commune de Laval au titre des sommes dues par la société TDV Industries au titre des redevances d'assainissement des années 2011, 2012 et 2013.
- Laval Agglomération (budget annexe de l'assainissement) à laquelle la compétence assainissement a été transférée versera ensuite la somme de 85 000,00 € (QUATRE VINGT CINQ MILLE EUROS) à la ville de Laval.

Article 2
Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3
Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault